



**VERSAILLES**

Déclaration préalable CAPA recours PLP

Académie de Versailles Mai 2021

Ce lundi 3 mai marque le retour en présentiel de l'ensemble des personnels dans les établissements du second degré. Force est de constater que les conditions de cette reprise sont loin de les rassurer. En effet, les disparités des mesures ou des protocoles sanitaires plongent les équipes dans une grande incertitude et de nombreuses interrogations restent en suspens quant à l'organisation de cette fin d'année notamment en ce qui concerne le maintien de certains examens.

Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour assister à la première CAPA de l'année après la mise en application effective de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Le constat est là, la disparition de certaines commissions paritaires contribue à éloigner les administrations des organisations syndicales, ce qui constitue un recul en matière de défense des droits des personnels.

Mais venons-en à ce pourquoi nous siégeons aujourd'hui.

La mise en place du protocole PPCR permet un double regard inspection/ direction dans le cadre de l'évolution des carrières des collègues et contribue à rendre compte non seulement de leur implication au plus près de leurs élèves et de leurs classes mais aussi de leur investissement à l'échelle de l'établissement.

C'est donc dans ce contexte inédit et très particulier que nous allons procéder à l'examen des demandes de recours des rendez-vous de carrière ainsi que des refus des congés de formation.

Concernant les dossiers de recours rendez-vous de carrière, nous regrettons qu'apparaissent parfois un décalage entre les propos tenus lors des entretiens et le contenu des rapports écrits.

Par ailleurs, nous rappelons ici que ce dispositif a aussi pour vocation d'aboutir à une réelle égalité de promotion entre les hommes et les femmes, proportionnellement à la constitution du corps. Or les chiffres montrent qu'au 6<sup>ème</sup> et au 9<sup>ème</sup> échelon, le pourcentage de femmes ayant obtenu un avis excellent est moins élevé alors qu'elles sont beaucoup plus nombreuses. Ainsi, nous réitérons donc notre souhait de voir se concrétiser l'un des objectifs de ce dispositif.

Pour ce qui est des refus de congé de formation, nous avons constaté qu'il manque deux barèmes dans les dossiers congé de formation qui nous ont été communiqués, mais vous allez sûrement nous transmettre les informations manquantes ...

Nous terminons en remerciant les services du rectorat pour la transmission des documents et la qualité des échanges.

Rachida Id Moussa et Mustapha Bouzidi, élu.e.s PLP du Sgen CFDT Versailles